EAUX DE LA VEAUNE 26260 CH

Envoyé en préfecture le 03/12/2024 Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

Berger Levfault

ID: 026-200090488-20241126-28_2024-DE

Délibération 28_2024 du Comité Syndical

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six novembre, le Comité Syndical s'est réuni à 18h30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

<u>Présents</u>: Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Philippe MILAN, Jacques LUYTON, Cédric CALLET, Franck BUNGENER, Gilles FLORENT, Christophe FAURE, Maurice ORIOL, Pascal BIGI, Claude RENAUD, Christèle DEFRANCE, Gilbert MOUNIER VEHIER, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Etienne LARAT

Excusés: Jean ABRIAL, Patrick GUICHARD, Vincent ROBIN, Gabriel DELHOME, Matthieu ROCHE, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Gérard ROBERTON, Félicien GIRARDET, Claude FOUREL, Joël FARAVELON, Francis DUMAS, Hélène LE MEUR

<u>Pouvoirs</u>: Jean Jacques PEYTEL à Jacques LUYTON, Richard BETTON à Christian COLOMBET, Félicien GIRARDET à Christèle DEFRANCE, Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER VEHIER

OBJET : Tarifs Part Syndicale Eau sur Pont de l'Isère et la Roche de Glun - Délégataire VEOLIA

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer de nouveaux tarifs concernant la part Syndicale Eau sur les communes en délégation (VEOLIA) de Pont de l'Isère et la Roche de Glun.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

- 0.22 €/m³
- 21 € d'abonnement annuel

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- > APPROUVE les tarifs indiqués ci-dessus de la part Syndicale Eau pour les communes en délégation (VEOLIA) de Pont de l'Isère et la Roche de Glun ;
- > PRECISE qu'ils seront applicables à compter du 01 janvier 2025.

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme Le Président Christian COLOMBET